



## Démission de co-gérance et rachat de part

Par **loudja**, le **18/03/2010 à 18:20**

Bonjour,

je suis associé a 50% et co-gérant; mon associé depuis le début de l'activité me laisse faire tout le travail et ne fait absolument rien en fait il m'a pris pour un pigeon en sachant que je suis un bosseur et que j'allais m'investir a fond dans le projet .

après mainte discussion pour trouver un terrain d'entente il refuse de bosser et veut le même salaire que moi.

Depuis une grosse engueulade a suivi et il est prés maintenant a me vendre ses parts ( il est bien obliger sinon l'affaire coule si je pars ).

comme son manque de travail a créer des problème bancaire il m'a envoyez un recommandé dans lesquels il m'explique qu'il démissionne de sa co-gérance et ne feras plus rien pour l'entreprise mais reste associé jusqu'au rachat de ses parts.

Question 1 : est-ce que je peux lui interdire l'accès a l'entreprise et changer les serrures pour évité tout risque de vol de dégradation ou autre car je n'ai plus confiance.

Question 2 : est-il quand même responsable des dettes et du découvert à la banque malgré sa démission.

Question 3 : est-ce que je peux changer de banque une fois le problème régler et aussi de comptable (car ce sont des amis a lui).

merci pour votre attention et vos réponses

bonne réception

loudja